AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP27-4-73508084

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 ARRAS

C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL ~~25 F~~ 30 F

Supplément n° 3 au n° 151

PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DE L'UTILISATION DES HORMONES POUR EVITER LES DEGATS AUX CULTURES VOISINES

Depuis plusieurs années, des dégâts consécutifs à l'emploi des hormones herbicides nous sont signalés dans les cultures.

Evidemment, ces dommages donnent droit à des réparations à la charge des agriculteurs ou des entrepreneurs de traitements responsables. Ceux-ci ont d'ailleurs la possibilité de se couvrir auprès des Sociétés d'Assurances contre le risque que ces dégâts représentent.

Il faut pourtant admettre qu'il est bien préférable de se prémunir contre de tels accidents par l'observation attentive des précautions indiquées ci-après au moment de l'emploi des hormones herbicides.

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...) les hormones herbicides risquent de provoquer, au voisinage de la zone d'application du traitement, des dégâts sur les cultures sensibles (arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tabac, légumineuses, pommes de terre etc.)

Il faut donc éviter l'entrainement du produit en prenant les précautions suivantes :

- employer un appareil de pulvérisation à jet projeté, réglé pour épandre plus de 400 l de bouillie à l'ha avec une pression inférieure à 4 Kg et des pastilles à large orifice.

- préférer le jet plat aux autres formes de jets.

- régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.

- ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20 ° à l'ombre.

- toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera plus proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants.

Il est nécessaire par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

\+ + + + + +

D'une manière générale, l'Arrêté Ministériel en date du 1er Juin 1971 sur L'APPLICATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES précise que "toutes précautions doivent être respectées par les utilisateurs lors des traitements phytopharmaceutiques pour éviter l'entraînement des produits vers les points énumérés ci-dessous :

a) habitations
b) points d'eau consommable par l'homme et les animaux domestiques
c) cultures qui, d'après la réglementation en vigueur, ne doivent pas, au même moment, être traitées avec le produit utilisé
d) cours d'eau, canaux, étangs et bassins d'élevage piscicole
e) ruches et ruchers déclarés
f) parcs d'élevage de gibier et de réserves de chasse et parcs naturels agréés..

Tournez s'il-vous-plait .../...

15

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE. DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

En raison du temps froid que nous avons eu ces derniers jours, la végétation s'est très lentement développée - Le net radoucissement qui semble maintenant se manifester, va permettre un rapide accroissement des surfaces foliaires, Nous atteignons en ce moment les stades végétatifs très sensibles ($E - E_2$) aux attaques primaires de tavelure.

Comme nous le recommandions dans notre précédent bulletin, les traitements devront être renouvelés au plus tard pour le 29 Avril pour les vergers non encore protégés depuis le 16 Avril.

Quant à ceux qui sont intervenus immédiatement avant Pâques, il sera bon de prévoir une application fongicide pour la semaine du 1er Mai, surtout si le redoux s'accompagnait de pluies plus ou moins passagères. Cependant en cas de persistance d'un temps sec, reculer au maximum le traitement jusqu'à l'approche des pluies.

OIDIUM DU POMMIER

Le radoucissement, s'il est accompagné de pluies légères ou de fortes rosées pourra favoriser les contaminations de ce champignon. Ajouter un fongicide approprié au traitement qui sera destiné à combattre la tavelure, là ou l'on redoute les attaques d'oïdium.

CHENILLES DEFOLIATRICES

Lorsque l'infestation aura atteint ou dépassé le seuil de 5 à 10 chenilles pour 100 bouquets floraux, il y aura lieu d'appliquer en dehors de la floraison l'un des insecticides suivants : Arséniate de plomb (80 g d'arsenic/hl), Azinphos (40 g MA/hl), Parathion éthyl (25 g MA/hl), Parathion méthyl (30 g MA/hl) ou de Bacillus Thuringiensis (400 g de la spécialité commerciale).

Tenir compte de la rémanence des produits pour éviter, au moment de la floraison toute destruction possible d'abeilles, et ne pas traiter trop près de celle-ci. Se méfier d'une trop rapide évolution de la végétation rendue possible par des conditions météorologiques très clémentes

Prévoir aussi la destruction de la flore spontanée dans le verger au moment du traitement afin d'éviter tout risque de destruction d'abeilles qui pourraient se poser sur des plantes adventices en floraison.

Si un traitement s'avérait nécessaire au cours de la floraison, utiliser un produit à base de phosalone (60 g MA/hl) ou de Bacillus Thuringiensis.

TRAITEMENT AU COURS DE LA FLORAISON ET PROTECTION DES ABEILLES

"Sont présumés dangereux pour les abeilles, tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements phytopharmaceutiques, réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles, sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :
1 - sur les arbres fruitiers pendant la période de pleine floraison
2 - sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de l'exudation du miellat
3 - sur les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison

Lorsque les plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement".

A titre indicatif, les pesticides reconnus non dangereux pour les abeilles et utilisables pendant la pleine floraison sont les suivants : Pyrethrines synergisées, Roténone, Endosulfan, Toxaphène et Polychlorocamphane, Diethion, Phosalone, Chinomethionate Chlorphénamidine, Dicofol, Tétradifon, Tétrasul, Thioquinox.

Dernière note : Supplément n° 2 au n° 151 du 19 Avril 1973

Le 25 Avril 1973

L'Ingénieur d'Agronomie et les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles,

A. DROUHARD, G. CONCE, D. MORIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PICARDIE"

P. COUTURIER